

Vous êtes suivi.e par le Docteur :

Vous êtes conventionné.e sous le groupe :

Ce qui vous donne droit à :

..... tiges/an
 lancettes/an
 capteurs/an

Votre convention est valable jusqu'au :

Vos prochains rendez-vous :

Date..... Heure.....
 Date..... Heure.....
 Date..... Heure.....
 Date..... Heure.....
 Date..... Heure.....
 Date..... Heure.....
 Date..... Heure.....
 Date..... Heure.....

Pour tous vos rendez-vous, merci de vous présenter avec :

- ☐ votre carte d'identité
- ☐ votre lecteur de glycémie et/ou votre carnet d'auto-surveillance glycémique
- ☐ les résultats de votre dernière prise de sang
- ☐ la liste de vos médicaments

© CHU UCL Namur | Av. Dr G. Thérassé, 1 - 5530 Yvoir | BE 0641733885 - RPM Namur

03/2023 | com-240-02-01

INFOS

Convention diabétique adulte

Entre Poids et Moi
 (Site de Sainte-Elisabeth)

Rue Martine Bourtonbourt, 35 - 5000 Namur

- ✦ Consultation : +32 81 72 05 86
- ✦ Du lundi au vendredi de 8h à 16h (hors jours fériés)

Entre Poids et Moi

LA PRISE EN CHARGE DU DIABÈTE CHEZ L'ADULTE

Convention
 diabétique
 adulte

📍 Sainte-Elisabeth



chuucnamur.be



CHU
 UCL
 NAMUR



CHU
 UCL
 NAMUR



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Une équipe pluridisciplinaire est à votre disposition

- Médecins endocrinologues et diabétologues
- Infirmières
- Diététicienne
- Podologue
- Psychologue

Pour contacter notre équipe infirmière

- +32 81 72 04 66
- +32 81 70 22 70
- +32 81 70 22 72
- diabadulte.se@chuucnamur.uclouvain.be

En cas d'urgence

- +32 81 72 04 09 (service des Urgences)

LA CONVENTION DIABÉTIQUE ADULTE

La convention est un accord passé entre l'Inami, le patient diabétique, un centre de convention spécialisé dans le diabète et l'organisme assureur (mutuelle) dans une optique d'autogestion optimale de la maladie. La prise en charge est pluridisciplinaire.

A qui est-elle destinée ?

- Aux personnes atteintes de diabète de type 1 et assimilés
- Aux personnes atteintes de diabète de type 2
- Aux personnes souffrant de diabète gestationnel
- Aux personnes confrontées à toute autre situation particulière

Quels en sont les avantages ?

- Recevoir du matériel d'autosurveillance gratuitement : glucomètre, tigettes, lancettes, capteurs, pompe à insuline, etc. La quantité distribuée dépend du groupe auquel le patient appartient
- Prise en charge par une équipe pluridisciplinaire spécialisée
- Suivi diététique : 2 séances (2 x 30 min.) annuelles gratuites
- Suivi de podologie : 2 séances (2 x 45 min.) annuelles partiellement remboursées
- Suivi psychologique au tarif habituel

DURÉE

La convention est à renouveler chaque année, à condition de consulter le diabétologue au minimum une fois par an.

DEVOIRS DU PATIENT DIABÉTIQUE CONVENTIONNÉ

- Être acteur et partenaire de sa santé
- Surveiller régulièrement ses glycémies (carnet ou autre)
- Se rendre aux consultations prévues
- S'assurer d'être en ordre de Dossier Médical Global (DMG)
- Réaliser les examens demandés : surveillance ophtalmique, bilan cardiovasculaire, prise de sang complète, analyse d'urine, surveillance pieds, etc.

EN CAS DE NÉCESSITÉ DE MATÉRIEL HORS RENDEZ-VOUS

Prenez contact par téléphone avec l'une de nos infirmières **entre 8h et 16h**.